

## LE GENERAL JACQUES MASSU

(1908, Marne — 2002, Loiret)

Capitaine de la dixième division de parachutiste durant la guerre d'Algérie



Diplômé de Saint Cyr, Jacques Massu débute sa carrière comme sous-lieutenant au sein de l'infanterie coloniale, des colonies françaises du Maroc, du Togo, et du Tchad.

Durant la Seconde guerre mondiale, il est capitaine de la troisième division de tirailleurs sénégalais du Tchad et en 1956, il est à la tête de la dixième division parachutiste lors de l'opération Suez en Egypte.

En 1957, Robert Lacoste, ministre résident et gouverneur général de l'Algérie, confie les pouvoirs de la police à l'armée dans le but de faire cesser les attentats orchestrés par le FLN, Jacques Massu est alors capitaine de la dixième division de parachutiste. En mai 1958, il crée le Comité de Salut Public pour contrôler les insurrections qui ont éclaté suite à l'assassinat des trois soldats français par le FLN et la formation du gouvernement Pierre Pflimlin. Un événement qui permet le retour au pouvoir du général de Gaulle, et met un terme à la crise de mai 1958 (Putsch d'Alger).

En juillet 1958, Jacques Massu est décoré des étoiles de général de division et prend la direction du corps d'armée d'Alger. En parallèle à cela, il exerce les fonctions de préfet régional de l'Algérois.

À la fin de sa carrière Massu se voit accusé, par d'anciens combattants du FLN, d'avoir approuvé le recours à la torture durant la guerre d'Algérie. Accusations qu'il conteste, en apportant des précisions dans son livre *La vraie Bataille d'Alger*, dans lequel il souligne les actes terroristes menés par la FLN sur les populations civiles. En 1971, il déclare au cours d'un entretien télévisé « *J'ai dit officiellement que je reconnaissais l'existence de la méthode et que je la prenais sous ma responsabilité [...] la torture telle que j'ai autorisé qu'elle soit pratiquée à Alger ne dégrade pas l'individu* » ; en 2000, il admet que le recours à la torture n'était « *pas indispensable en temps de guerre* ».